

**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT**



SOUDAN: NOTE D'INFORMATION – RÉPARTITION DES RESSOURCES

Juillet 2011

Groupe de
travail
Soudan

M. Steve KAYIZZI-MUGERWA, Directeur, OREB
M. Solomane KONE, Economiste Spécialiste en Chef, OREB
M. Godfred PENN, Conseiller Juridique Spécialiste en Chef, GECL.0
M. James WAHOME, Economiste Spécialiste en Chef, OSFU
M. Abdul KAMARA, Représentant Résident, SDFO
M. Suwareh DARBO, Economiste Principal, OREB
Mme. Senait ASSEFA, Chargé Principal de Mobilisation des Ressources, ORMU
M. Andoh MENSAH, Chargé de Programme Pays Principal, SDFO
M. Girma B. BEZABEH, Ingénieur des Transports Principal, OITC.2
M. Boniface ALEOBUA, Ingénieur Eau et Assainissement Principal, OWAS.2
M. Engedasew NEGASH, Ingénieur en Chef Energie, ONEC.2
M. Lawal UMAR, Expert en Bétail Principal, OSAN.1
M. Shimeles ABEBE, Economiste de Recherche Principal, EDRE.0
Mme. Audrey CHOUCANE, Economiste de Recherche Principal, EDRE.2
Mme Nana-Efua SPIO-GARBRAH, Jeune Professionnel, ORVP
Mme. Faith KAMAU, Consultant, GECL.1

I Introduction

- 1.1 Après l'approbation de l'éligibilité du Soudan au guichet d'appui supplémentaire (pilier I) de la Facilité pour les Etats Fragiles (FEF) le 29 Juin 2011 (ADB/BD/WP/2010/179/Add.1 - ADF/BD/WP/2010/128/Add.1), cette Note d'information vise à informer les Conseils d'administration du travail qui a abouti à l'approche qui guidera la répartition des ressources entre l'Etat permanent de la République du Soudan et le nouvel état du Sud-Soudan, après son indépendance le 9 juillet 2011. Les ressources à répartir sont composées de celles du pilier I de la FEF (40 millions d'UC) et de l'allocation-pays 2011 axée sur la performance du Fonds africain de développement (FAD)-12 pour le Soudan (23,51 millions d'UC).
- 1.2 Conformément à l'esprit et aux principes qui guident l'engagement du Groupe de la Banque dans les pays sortant de crise et les États fragiles, l'une des considérations primordiales que la Direction a pris en compte dans l'étude des différentes options de répartition a été la nécessité de donner la priorité dans l'allocation des ressources du Groupe de la Banque au soutien visant le redressement et la transition, tout en tenant compte des besoins et des défis au développement auxquels sont confrontés les deux régions/pays.
- 1.3 Les informations fournies dans cette note ne concernent que la méthode de répartition et sa méthodologie sous-jacente sur la base des notes et hypothèses générales suivantes :
- Le Sud-Soudan sera éligible aux ressources issues de l'Allocation Basée sur la Performance (ABP) du FAD et du Guichet d'appui supplémentaire (Pilier I) de la Facilité pour les Etats fragiles (FEF).
 - L'«option zéro»¹ de répartition de la dette selon laquelle l'Etat permanent (le Nord) prendrait tous les encours de la dette et les arriérés envers la Banque sera formellement convenu entre les deux Parties.
 - Le montant total des ressources à répartir est de 63,51 millions d'UC et se compose de 23,51 million d'UC provenant de l'allocation pays 2011 du Soudan et de 40 millions d'UC provenant du pilier I de l'allocation FEF.
 - Les calculs pour la répartition sont basés sur des données actuelles et ne considèrent pas l'impact potentiel des mouvements de population entre les deux pays après la séparation.
 - L'analyse pour la répartition ne prend pas de position et ne fait pas des hypothèses ou de liens avec les données macro-économiques post-référendaires du Nord ou du Sud.
 - La consommation par habitant (issue de l'enquête nationale de référence sur les ménages de 2009), est utilisée en lieu et place du Revenu national brut (RNB) par habitant, en raison de l'incertitude qui pèse sur la disponibilité immédiate des données macroéconomiques après la séparation.
 - **Source des données:** Enquête nationale de référence sur les ménages de 2009 (distinctes pour le Nord et le Sud)²; *Statut des Objectifs du Millénaire pour le développement au Soudan en 2010* (http://www.sd.undp.org/mdg_fact.htm#1); Allocations Pays 2011 du FAD-12 (ADF/BD/IF/2011/13).

¹ Dans le contexte des négociations actuellement en cours facilitées par le Panel de haut-niveau de mise en œuvre de l'Union africaine (AUHIP), les Parties ont convenu, en principe, de poursuivre l'option ainsi nommée «option zéro» où le l'Etat permanent du Soudan (le Nord) assumerait toutes les dettes qui sont sujettes à (i) l'engagement ferme de la communauté internationale à fournir un allègement de la dette global dans une période de deux ans durant laquelle le Soudan visera à atteindre le point de décision, et (ii) d'une stratégie commune de sensibilisation des créiteurs à laquelle les deux parties participerait activement.

² L'enquête nationale de référence sur les ménages de 2009 a été réalisée avec l'appui de la Banque pour le Sud et pour le Nord. Un rapport a été produit pour chaque région respective.

II Répartition des ressources sur la base des besoins en développement

- 2.1 L'objectif sous-jacent de cette méthode de répartition est d'utiliser les indicateurs de pauvreté et de développement comme proxy pour : (i) les différences relatives des besoins et défis au développement entre les deux régions ; (ii) la hiérarchisation des ressources pour la fourniture des services de base ; et, (iii) le cadrage des besoins spécifiques de ces région/pays avec les priorités stratégiques du FAD et du Cadre de mesure des résultats.
- 2.2 Les paramètres qui ont été utilisés dans cette méthodologie de répartition comprennent:
- *Population*: 30,85 millions dans le Nord et 8,25 millions dans le Sud;
 - *Consommation par habitant*: 148 SDG/mois dans le Nord et 100 SDG/mois dans le Sud;
 - *Incidence de la pauvreté*: l'incidence de pauvreté (la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté) est estimée à 46,5 pour cent dans le Nord et à 50,6 pour cent dans le Sud, et
 - *Indice composite pondéré des OMD*: cinq indicateurs des Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été utilisés sur la base de leur pertinence avec l'orientation stratégique du Groupe de la Banque et le Cadre de mesure des résultats du FAD-12, ainsi que la disponibilité des données pour chaque région. L'Indice des OMD est composé de : deux indicateurs pour l'infrastructure (eau et assainissement); d'un indicateur pour l'enseignement primaire (taux brut de scolarisation dans le primaire) et de deux indicateurs pour la santé (la mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans).
- 2.3 Formule et méthode de calcul: La formule prend en considération l'identification des besoins du pays tel que défini dans la formule de l'ABP du FAD (c'est-à-dire au travers de la population et du RNB par habitant) et ajoute deux facteurs visant à mieux tenir compte des besoins actuels spécifiques du Nord et du Sud-Soudan en termes de réduction de la pauvreté et de réalisation des OMD. La formule pour calculer la part de chaque pays est alors la suivante:

$$Part_i = \frac{A_i}{A_{Nord} + A_{Sud}}$$

Où i représente le Nord ou le Sud et :

$$A_i = Pop \times Consommation \text{ par hab}^{-0.125} \times Incidence \text{ de la pauvreté} \times Indice \text{ OMD}$$

- comme dans la formule actuelle d'ABP, la population a un exposant de 1 (la part des parties respectives augmente avec la population) et la consommation par habitant (une estimation du RNB par habitant) a un exposant de -0.125 (la part des parties respective diminue avec la consommation par habitant);
- l'incidence de la pauvreté est mesurée par le pourcentage de la population vivant en dessous des seuils respectifs de pauvreté pour les régions et entre dans la formule avec un exposant de 1 (la part des parties respectives augmente avec l'incidence de la pauvreté);
- l'indice composite des OMD tient compte de cinq indicateurs OMD qui sont également inclus dans le cadre des résultats de la Banque. L'indice apparaît dans la formule avec un exposant de 1 (la part des parties respective augmente avec les besoins exprimés au travers des indicateurs des OMD). Ces indicateurs sont les suivants:
 - Taux brut de scolarisation primaire (%)
 - Taux de mortalité pour les enfants de moins de 5 ans (ratio pour 1000)
 - Taux de mortalité maternelle (ratio pour 100.000 naissances vivantes)

- d. Accès à un point d'eau améliorée (%)
- e. L'accès à un assainissement amélioré (%)

(iv) Pour renforcer l'alignement de l'allocation de ressources avec des piliers stratégiques du FAD, les pondérations de l'indice composite des OMD reflètent la composition moyenne du portefeuille du FAD-11. Ainsi, l'eau et l'assainissement (infrastructure) ont un poids combiné de 74 pour cent par rapport aux trois autres indicateurs de développement social. Sur la base de cette approche, le ratio Nord-Sud de l'indice composite des OMD (c'est à dire une mesure de leurs besoins relatifs exprimés au travers des indicateurs des OMD) est de 1: 2,42

2.4 **Résultats:** Cette méthode conduit au partage des ressources comme suit : environ 57 pourcent pour le Nord et 43 pourcent pour le Sud. Le tableau 1 ci-dessous montre la ventilation des résultats de la répartition.

Tableau 1: La répartition des ressources sur la base des besoins en développement

Exposant	1	-0.125	1	1	A	Résultats de la répartition			
	Population	Consommation par habitant	Incidence de la pauvreté	Indice composite des OMD		Allocation Relative(%)	2011 ABP (UC million)	FEF Pilier I (UC million)	Total (UC million)
Soudan (Nord)	30.85	148.00	46.50	1.00	768.11	57.41%	13.50	22.97	36.47
Sud Soudan	8.26	100.00	50.60	2.42	569.76	42.59%	10.01	17.03	27.04
					1337.87		23.51	40.00	63.51

Source: Calcul du personnel de la Banque Africaine de développement

Notes: $A_i = Pop \times Consommation\ par\ hab^{-0.125} \times Incidence\ de\ la\ pauvreté \times Indice\ OMD$

III Autres approches de répartition

3.1 En plus de la méthodologie concernant la répartition discutée précédemment, la Direction a examiné deux autres options: (i) une répartition basée sur la population ; et, (ii) une répartition basée sur les besoins en infrastructure.

- **Répartition base sur la population:** Cette approche consisterait à utiliser une simple répartition proportionnelle non-pondérée des ressources entre le Nord et le Sud. Cela se traduirait par 79 pour cent pour le Nord, soit 50,17 millions d'UC, des ressources potentiellement allouable (à savoir allocation-pays FAD 2011 et le total du pilier I) et 21 pour cent pour le Sud, soit UC 13,34 millions d'UC.
- Bien que cette approche ait l'avantage de la simplicité, elle présente de sérieux inconvénients. Elle ne prend pas en compte les différences relatives aux besoins de développement et les défis rencontrés par les deux régions/pays. Ensuite, elle est construite sur l'hypothèse implicite que la même considération est accordée à la performance des deux régions/pays dans l'allocation des ressources, et que l'Evaluation de Performance Pays (EPP, qui est composé des notes EPIP, de gouvernance et de portefeuille) du Sud-Soudan est équivalente à celle du Nord. En réalité, aucune de ces deux considérations ne serait pratique - c'est à dire qu'en l'absence d'une base de référence, ou d'une règle estimant le score minimum de l'EPP pour les nouveaux participants au calcul APB, il serait irréaliste de considérer une performance pour le Sud Soudan, étant donné que le pays part de zéro. Par ailleurs, garder constante la note EPP 2010 pour l'ensemble du Soudan (2,8) aboutirait à une surestimation de la performance du Sud Soudan et vraisemblablement à une sous-estimation de celle du Nord-Soudan.
- **Répartition basée sur l'infrastructure physique:** L'objectif de cette approche serait d'utiliser les besoins en infrastructures physiques comme le principal critère de répartition des ressources. La raison est simplement d'optimiser l'allocation des ressources du Groupe de la Banque vers les priorités en infrastructure, surtout à la lumière des besoins énormes en infrastructures existants dans les deux régions/pays.

- L'analyse de la répartition est faite en utilisant une méthodologie interne bien établie pour évaluer les déficits en infrastructure : l'indice africain de développement en infrastructure. L'indice a été modifiée pour mieux tenir compte de la disponibilité des données et inclut les variables suivantes: (i) les routes bitumées (en kilomètres); (ii) l'assainissement (proportion des populations ayant accès à un assainissement amélioré); (iii) l'eau (proportion de la population avec un accès à une source d'eau potable améliorée); (iv) l'électricité (proportion de la population ayant accès à l'électricité publique ou privée pour l'éclairage); et, (v) les lignes téléphoniques (proportion de la population ayant un abonnement de ligne fixe ou mobile). Il est donné à chacune des variables présentée ci-dessus un poids différencié reflétant la composition du portefeuille en infrastructure du FAD-11 (transports 54 pour cent, 25 pour cent d'énergie, 21 pour cent d'eau et d'assainissement, de 0 pour cent pour la communication)³. Sur la base de cette approche, le ratio Nord-Sud de l'indice modifié d'infrastructure (c'est à dire une mesure de la différence relative entre les deux parties exprimée en termes de déficit en infrastructure) est 1:20.76.
- La formule de répartition des ressources reste la même que celle utilisée dans la répartition basée sur les besoins en développement (paragraphe 2.3), la seule différence étant le remplacement de l'indice des OMD par l'indice d'infrastructure. Sur la base de ces paramètres, le résultat de la répartition des ressources serait d'environ 13,6 pourcent pour le Nord et de 86,4 pourcent pour le Sud. Les principaux inconvénients de cette méthodologie sont les suivants: (i) l'évaluation des besoins de développement se limite uniquement aux infrastructures au détriment d'autres secteurs; et (ii) la difficulté d'obtenir des données à jour ventilées par région sur les besoins et les déficits en infrastructures relatifs aux deux régions.

IV Conclusion

- 4.1 La Direction a fait des efforts pour explorer les options de répartition qui sont les mieux adaptées pour relever le défi unique de la répartition des ressources de la FEF et de l'allocation pays entre l'Etat permanent du Soudan et le nouvel Etat du Sud-Soudan. Des efforts ont également été faits pour s'assurer que l'approche choisie pour la répartition a un fondement méthodologique qui respecte les contraintes relatives aux limites des données, et est alignée avec l'engagement du Groupe de la Banque de fournir un soutien rapide et significatif aux pays sortant de crise et aux États fragiles.
- 4.2 Après avoir examiné les avantages et les inconvénients des trois approches discutées ci-dessus, la conclusion de la Direction est que l'approche de la répartition fondée sur les besoins en développement serait la plus appropriée, étant donné qu'elle reflète mieux les différences relatives des besoins et aux défis de développement auxquels sont confrontés les deux pays.

³ Source: Rapports annuels du Groupe de la Banque 2008, 2009 et 2010.